

2018 BUDGET

La Municipalité de Pully a soumis, le 14 décembre 2017, au Conseil communal un budget 2018 légèrement déficitaire de CHF 833'600.00. Les charges et revenus se situent aux alentours de CHF 157 mios.

SITUATION GÉNÉRALE

Types	Budget 2018	Budget 2017	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Total des charges	157'825'700.00	154'542'800.00	3'282'900.00	2.1%
Total des revenus	156'992'100.00	154'666'000.00	2'326'100.00	1.5%
Résultats	-833'600.00	123'200.00	-956'800.00	-776.6%

TABLEAU COMPARATIF DES CHARGES

Le montant total des charges est de CHF 157.8 mios. Mais c'est sur un montant de CHF 61.6 mios seulement, soit les « charges maîtrisables », que la Municipalité peut agir et exercer un véritable contrôle. Le solde se compose de CHF 85.0 mios de charges non maîtrisables et CHF 11.2 mios de charges internes.

Types de charges	Budget 2018	Budget 2017	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	30'243'700.00	29'571'500.00	672'200.00	2.27%
Biens, services et marchandises	23'395'600.00	23'058'900.00	336'700.00	1.46%
Aides et subventions	7'986'000.00	6'945'600.00	1'040'400.00	14.98%
Charges maîtrisables	61'625'300.00	59'576'000.00	2'049'300.00	3.44%
Charges internes	11'207'100.00	10'994'400.00	212'700.00	1.93%
Charges non maîtrisables	84'993'300.00	83'972'400.00	1'020'900.00	1.22%
Total des charges	157'825'700.00	154'542'800.00	3'282'900.00	2.12%

Charges maîtrisables

Le budget 2018 prévoit une augmentation des charges maîtrisables d'environ CHF 2.0 mios (3.44%) par rapport au budget 2017. Les charges relatives aux *autorités et personnel* augmentent de 2.27% par rapport au budget 2017. Cette progression provient de divers facteurs, notamment : le transfert de personnel auxiliaire en personnel fixe, la légère augmentation de l'effectif du personnel communal, l'indexation des salaires et des augmentations statutaires, et l'augmentation de l'assurance perte de gain arrivant à échéance à la fin de cette année.

Les *achats de biens de services et marchandises* sont en augmentation de 1.5% par rapport au budget 2017. Finalement, les *aides et subventions* subissent une forte augmentation de CHF 1.0 mio (15%) par rapport au budget 2017. Cette hausse est en grande partie due à la mise à disposition de la population d'environ 200 places supplémentaires d'accueil de jour des enfants.

Charges internes

Le montant de CHF 11.2 mios représente des opérations comptables sans effets sur la situation de trésorerie.

Charges non maîtrisables

Les charges non maîtrisables de CHF 85.0 mios sont des charges imposées par une obligation légale sur lesquelles la Municipalité ne peut agir. Ce sont pour l'essentiel des participations à des charges cantonales. Globalement, les charges non maîtrisables augmentent de CHF 1.0 mio (1.2%) par rapport au budget 2017.

La facture sociale couvre le coût d'un ensemble de prestations sociales déterminées par une base légale. Elle est financée à raison de 50% par le Canton et 50% par les communes vaudoises.

Les charges péréquatives sont toutes celles qui doivent être réparties sur l'ensemble des communes vaudoises par le biais d'une clé de répartition appelée « péréquation cantonale ».

TABLEAU COMPARATIF DES REVENUS

Types de revenus	Budget 2018	Budget 2017	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Revenus fiscaux	100'670'000.00	99'749'000.00	921'000.00	0.9%
Revenus non fiscaux	42'377'900.00	43'052'300.00	-674'400.00	-1.6%
Revenus internes	13'944'200.00	11'864'700.00	2'079'500.00	17.5%
Total des revenus	156'992'100.00	154'666'000.00	2'326'100.00	1.5%

Le taux d'imposition communal pris en compte dans le cadre de l'élaboration du budget 2018 est de 61.0, comme pour l'élaboration du budget 2017.

Les recettes fiscales augmentent d'environ CHF 920'000.00 (0.9%) par rapport au budget 2017. Les revenus non fiscaux sont en diminution d'un peu moins de CHF 700'000.00 par rapport au budget 2017 (-1.6%)

Pully devrait disposer d'une **marge d'autofinancement** positive d'environ CHF 2.8 mios.

Cette somme ne sera pas suffisante pour financer l'entier des investissements communaux planifiés pour 2018. Pully devra donc recourir à l'emprunt afin de couvrir une partie de ses investissements.

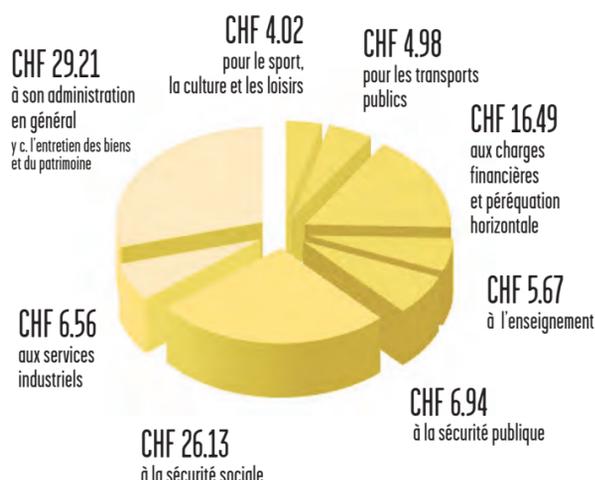
Par conséquent, la **dette communale** consolidée devrait vraisemblablement se situer aux alentours de CHF 100.0 mios au 31 décembre 2018.

Le projet de budget 2018 est légèrement déficitaire, dû notamment à la progression des charges péréquatives, résultat de la modification du système péréquatif vaudois. De plus, ce budget comprend la création de près de 200 places d'accueils supplémentaires pour les enfants.

La marge d'autofinancement telle qu'elle est prévue ne sera sans doute pas suffisante pour financer l'entier des investissements (entretien du patrimoine communal - bâtiments et réseaux, PALM et ses projets connexes, réhabilitation de la STEP, modernisation des installations sportives et de loisirs).

Ces investissements provoqueront vraisemblablement une progression de l'endettement communal. Néanmoins, ils devraient également avoir comme conséquence des revenus supplémentaires qui devraient améliorer de manière non négligeable la situation financière future de la Commune.

EN 2018, CHAQUE FOIS QUE LA VILLE DE PULLY DÉPENSERA CHF 100.00, ELLE LES RÉPARTIRA DE LA FAÇON SUIVANTE :



Rens.: Claude-Alain Chuard, Chef du service des finances à la Direction de l'administration générale et des finances, finances@pully.ch, 021 721 31 30

Sommaire

Editorial

Budget 2018

Horaire du bureau de vote

Projet des Boverattes

Solidarit'eau

Chantier au boulevard de la Forêt

Hodler et le Léman

Nouvelle animatrice socioculturelle

Dates importantes

Entre préoccupations financières et solidarité

Cette dernière édition annuelle de notre journal communal réjouit celles et ceux qui s'intéressent à l'évolution des finances communales, puisqu'elle contient les informations sur notre projet de budget 2018, traditionnellement soumis au Conseil communal lors de sa dernière séance de l'année.

Des finances encore saines, mais une évolution préoccupante, avec l'augmentation constante de dépenses imposées par des bases légales, sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal ne peuvent exercer la moindre influence. Ces charges ont ainsi passé d'un peu plus de 45% du total de nos dépenses en 2004, à presque 54% en 2018!

Ce budget 2018 correspond toutefois à l'effort financier nécessaire pour offrir les prestations attendues par la population et maintenir la valeur de notre patrimoine.

Au-delà des chiffres, nous avons souhaité mettre en évidence quelques éléments de satisfaction en cette fin d'année. Telle la perspective de pouvoir enfin entreprendre la construction de logements sur notre terrain des Boverattes, un projet bloqué pendant près de deux ans par des procédures de recours.

Ou encore notre participation, depuis près de dix ans, aux projets d'accès à l'eau potable en Mauritanie, en collaboration avec quelques communes vaudoises. Même ajoutée à d'autres actions soutenues par la Ville de Pully, notre implication financière dans ces projets reste relativement modeste en regard des besoins énormes, dans de multiples domaines, de pays en voie de développement; mais une solidarité indispensable pour ses destinataires.

GIL REICHEN, Syndic

Horaire d'ouverture du bureau de vote

Dès le scrutin du 4 mars 2018, le bureau de vote sera ouvert de 10h00 à 11h30 et non plus de 10h00 à 12h00. Pour rappel, le bureau de vote est installé dans le Foyer de la Maison Pulliérane.

Impressum

Edition: Municipalité de Pully - décembre 2017
 Graphisme: www.enzed.ch
 Tirage: 11'000 exemplaires
 Comité de rédaction: G. Reichen, Ph. Steiner, A. Piolino
 Impression: PCL Presses Centrales SA, 1020 Renens, sur papier certifié FSC
 Polyval, entreprise sociale à vocation industrielle
www.pully.ch, communication@pully.ch, 021 721 31 11
www.facebook.com/Villedepully
www.flickr.com/photos/villedepully

Le projet des Boverattes se concrétise

Récemment, le Tribunal cantonal a rejeté le recours formé par les opposants à la construction d'un projet de 126 logements sur le terrain des Boverattes à Pully. Aucun recours n'ayant été déposé au Tribunal fédéral, le projet pourra commencer ces prochains mois. La Commune s'en réjouit. La construction de logements à loyers abordables reste une priorité dans le programme de législature 2016-2021 de la Municipalité. Active à la réalisation de son but, elle a accordé, en 2013, une promesse de constitution d'un droit de superficie en faveur de la Vaudoise

Assurances sur le terrain des Boverattes pour la construction d'une centaine de logements. Après discussion et acceptation du Conseil communal, elle a prévu que tous les appartements seraient loués (et non vendus), attribués prioritairement à des familles résidentes à Pully ou des jeunes Pulliérans, avec un loyer maximal de CHF 280.00 au m² par année. Une rente versée par le superficiaire permet, en même temps à la Commune, de rentabiliser ce terrain. Suite à la signature de cet acte, la Vaudoise a lancé un concours d'architecture, puis déposé un projet établi par le bureau gagnant J.-B. Ferrari & Associés. La Municipalité a octroyé un permis de construire à l'architecte chargé de la construction en décembre 2015. Puis, tout s'est arrêté pendant presque deux ans, en raison d'un recours déposé par les opposants. Sans aucun jugement à l'égard de ceux qui, dans un état de droit, sont parfaitement légitimés

à faire valoir leurs arguments jusqu'à épuisement des voies de recours, on constate que les recours possibles, qui sont aussi la force de notre démocratie, retardent concrètement la réalisation de projets voulus et décidés par une commune. Ce n'est en effet qu'à ce jour, presque deux ans plus tard, après la décision du Tribunal cantonal, que le projet peut reprendre. Moyennant acceptation formelle du Conseil communal, la Municipalité pourra signer le droit de superficie qui fait suite à la promesse signée en 2013. La Municipalité se réjouit que la construction puisse bientôt commencer et que de nouveaux logements répondant concrètement à la demande de nos habitants soient prochainement disponibles.

Lydia Masmegan, Conseillère municipale en charge de la Direction des domaines, gérances et sports, ddgs@pully.ch



Engagement d'une animatrice socioculturelle

Afin de compléter les effectifs de la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS), la Ville de Pully a engagé une animatrice socioculturelle en la personne de Céline Beetschen. Cette dernière a été précédemment active dans le développement de projets participatifs ainsi que dans la formation d'étudiants en travail social. Par cet engagement, la Municipalité répond à un besoin : renforcer la visibilité et structurer les activités existantes à l'attention des Pulliérans. Dans ce contexte, les principales tâches de l'animatrice seront de coordonner ces différentes activités en partenariat avec les acteurs locaux (associations, sociétés et partenaires divers), de faciliter l'accès à l'information pour la population et de développer de nouveaux projets en réponse aux attentes identifiées.

Rens. : Céline Beetschen, celine.beetschen@pully.ch, 021 721 31 65

Dates importantes

Fermeture des bureaux de l'Administration communale
Du vendredi 22 décembre 2017 à 16h
au mercredi 3 janvier 2018 à 7h30
Poste de Police ouvert 24h/24h, 021 721 33 11

Fermeture de la piscine couverte
Du samedi 23 décembre 2017
au mardi 2 janvier 2018 inclus

Séances du conseil communal en 2018
Me 14 février, 20h
Me 21 mars, 20h
Me 25 avril, 20h
Me 30 mai, 20h
Me 20 juin, 18h

Cave de Pully
Ouverture tous les jeudis de 17h à 20h
Informations sur <https://cave.pully.ch>

Musée d'art
Jusqu'au 28 janvier: Exposition *Silvana Solivella. De la sal a la mar et Un regard romand. La collection Laurent Delaloye.*
Informations sur www.museedartdepully.ch

ArchéoLab
Exposition *Archéonimoux*
jusqu'au 16 décembre 2018
Informations sur www.archeolab.ch

Don du sang
Ma 27 mars, de 11h30 à 18h30
à la Maison Pulliérane

OpenSunday
Tous les dimanches de 13h30 à 16h30
jusqu'au 25 mars 2018 (hors vacances scolaires) à la salle de sport de l'Annexe Ouest.
Participation gratuite, sans inscription

SOLIDARIT'EAU

Le Saviez-vous? Depuis 2008, la Ville de Pully est membre de «Solidarit'eau Suisse», une association qui soutient des projets pour l'accès à l'eau potable dans les pays en voie de développement. Conscientes de la chance que nous avons en Suisse de bénéficier d'eau de qualité en tout temps, 19 communes romandes, dont Lausanne, Pully, Morges et Nyon, se sont rassemblées afin de financer des projets pour améliorer l'accès à l'eau et mettre en place des infrastructures d'assainissement à Nouakchott, capitale de la Mauritanie. Ces communes engagent un centime par mètre cube d'eau vendu, ce qui correspond en moyenne à une contribution de moins d'un franc par an par habitant. Entre les différentes communes, ce sont ainsi près de CHF 240'000.00 qui sont collectés chaque année au nom de la solidarité, dont CHF 14'000.00 par Pully.

Piloté par la Ville de Lausanne en partenariat avec les autorités de Nouakchott, le projet d'accès à l'eau est un succès. Depuis 2009, plus de 50 km de réseau ont été construits, 2'000 foyers raccordés et 4 bornes fontaines réalisées. Des infrastructures sanitaires ont également été installées dans les écoles et près de 28'000 habitants ont été sensibilisés à l'hygiène et l'assainissement.



De nouvelles actions sont actuellement en cours, comme l'extension du réseau d'eau sur 18 km dans les quartiers défavorisés, la construction de nouvelles bornes fontaines et le raccordement de 16 écoles au réseau.

Le partenariat entre les communes romandes et les autorités de Nouakchott permet d'accompagner les acteurs locaux afin de rendre durables les infrastructures et l'organisation mises en place.

Plus d'informations: www.lausanne.ch/solidariteau
Rens.: Amandine Massart, dtsti@pully.ch



Ferdinand Hodler, *Le Léman vu de Chexbres*, vers 1904, huile sur toile, 81 x 100 cm, collection privée © SIK-ISEA, Zurich / Photo: Philipp Hitz

HODLER ET LE LÉMAN

Du 15 mars au 3 juin 2018
Une exposition prestigieuse

Présentée à l'occasion du centenaire de la mort de Ferdinand Hodler, cette exposition est la première entièrement dédiée aux paysages du Léman, un des sujets de prédilection de l'artiste. Constituée d'une cinquantaine de peintures et de dessins, l'exposition montrera plusieurs tableaux qui n'ont plus été présentés au public depuis 50, voire 100 ans pour certains. Le Musée d'art de Pully se trouve être le seul musée depuis lequel se voit le paysage peint par Hodler. Le Léman, Lavaux et le Grammont s'admirent depuis les fenêtres du Musée d'art et s'inscrivent dans le parcours de l'exposition, dans un dialogue intime avec les toiles de Hodler. L'exposition sera particulièrement prestigieuse grâce à la provenance des prêts, tous issus de collections privées suisses. Le public pourra ainsi découvrir des œuvres exceptionnelles, rarement, voire jamais visibles.

Un rendez-vous à ne pas manquer, à partir du 15 mars 2018 au Musée d'art de Pully.

Rens.: www.museedartdepully.ch, musees@pully.ch, 021 721 38 00

AVANCEMENT DU CHANTIER AU BOULEVARD DE LA FORÊT

Périmètre concerné par le projet



Débutés en septembre 2016, les travaux se déroulent simultanément sur les côtés Est (Val-Vert) et Ouest (Chailly) du boulevard de la Forêt. Côté Ouest, le chantier est actuellement en cours sur le carrefour Rosiaz/Forêt/Bruyère. L'entier du secteur 1, schématisé ci-dessous, sera achevé pour la fin de cette année. Ces travaux incluent le remplacement complet des réseaux souterrains et la réalisation de nouveaux aménagements routiers comprenant, entre autres, un mur de soutènement au Nord et un trottoir continu au Sud. Le trafic, qui se fait actuellement sur une seule voie, est régulé par des feux de signalisation disposés à chaque extrémité du carrefour sur le bd de la Forêt. Cette configuration implique la fermeture de la liaison Rosiaz/Forêt ainsi que celle de la voie descente du ch. de la Bruyère. Pendant la fermeture hivernale du chantier, la circulation sera provisoirement rétablie du 22 décembre 2017 au 22 janvier 2018.

Côté Est, la réalisation de la nouvelle interface multimodale du secteur 4 (Val-Vert) arrive à son terme avec l'ouverture partielle des trois nouveaux quais de bus dans le courant du mois de décembre 2017. Le montage des abribus ainsi que la pose du mobilier urbain se poursuivront jusqu'en début d'année prochaine. A ce jour, l'ensemble du réseau d'évacuation des eaux a été renouvelé. Un ouvrage hydraulique, situé à proximité du hangar forestier au ch. du Stand, a également été réalisé afin de permettre une restitution optimale des eaux claires dans le cours d'eau de la Paudèze.



Construction de la nouvelle interface multimodale de Val-Vert

Une vidéo retraçant la 1^{re} année du chantier, publiée le 20 septembre 2017, peut être consultée sous la rubrique «Actualités» du site Internet de la Ville de Pully.

Informations et avancement du projet : projets.pully.ch > Boulevard de la Forêt
Rens.: Nicolas Bolomey, chef de projet, dtsti@pully.ch, 021 721 31 11